

## Personnel communal - Emploi d'animateur du commerce - Avenant au contrat

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Par délibération du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a créé un emploi d'animateur du commerce afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de la politique commerciale de la Ville.

Un agent contractuel a été affecté à ce poste. L'intéressé devait notamment réfléchir à la mise en place d'un Office du Commerce et, le cas échéant, en assurer la mise en œuvre. L'Office sera créé prochainement, en mai 2005. Le rôle de cet agent va donc évoluer et se développer très largement. L'intéressé va désormais participer à la réflexion engagée sur le développement commercial par la Direction du Développement Local à laquelle il est rattaché.

Il devra en outre :

- mettre en œuvre des campagnes de communications ambitieuses sur un large territoire,
- rechercher des financements publics et privés et assurer leur contractualisation.

Il importe donc d'adapter la rémunération de cet agent à cette évolution importante de ses responsabilités et à la grande disponibilité qui lui est demandée.

Aussi, l'intéressé percevrait, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005, la rémunération comprenant le traitement indiciaire et le cas échéant le supplément familial de traitement, afférente à l'indice brut 785.

Il bénéficierait par ailleurs de 175 % de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 1<sup>ère</sup> catégorie ainsi que de la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de l'animateur du commerce dans les conditions ci-dessus.

**«M. Pascal BONNET :** Cet avenant est essentiellement lié à l'action de l'Office du Commerce, donc je vous rappelle...

**M. LE MAIRE :** Pas uniquement.

**M. Pascal BONNET :** C'est ce que j'ai lu.

**M. LE MAIRE :** Oui mais pas uniquement. Il est inscrit : l'Office sera créé en mai 2005. Le rôle de cet agent va donc évoluer et se développer très largement.

**M. Pascal BONNET :** L'avenant et l'évolution du rôle de l'agent est liée à l'Office du Commerce.

**M. LE MAIRE :** On peut dire cela si on veut.

**M. Pascal BONNET :** Vous vous souvenez sans doute que vous avez mis en place des statuts qui ont éliminé votre opposition de l'Office du Commerce, ce qui nous a amenés à ne pas voter la création de cet Office, donc on va s'abstenir sur cet avenant.

**M. LE MAIRE :** Je comprends bien.

**M. Pascal BONNET :** Ceci dit, je voudrais également vous demander : qu'en est-il aujourd'hui de l'évolution de l'Office du Commerce parce que j'ai entendu plusieurs associations de commerçants inquiètes et pas tout à fait satisfaites, donc qu'en est-il ?

**M. LE MAIRE :** Jacques MARIOT peut vous répondre mais je suis assez surpris de ce que vous dites car il y a eu une réunion à la Chambre de Commerce co-présidée par le Président de la Chambre de Commerce, M. Jean-Louis DABROWSKY et moi-même, le 29 mars au cours de laquelle nous avons présenté cet Office de Commerce et même fouillant dans mes souvenirs, il y a eu des questions légitimes auxquelles nous avons répondu et un assentiment général, enfin tout du moins pour ceux qui y participaient. Quant à ceux qui ne participaient pas et qui se posent des questions maintenant, peut-être eut-il fallu qu'ils participent à la réunion et qu'ils puissent y faire part de leurs inquiétudes.

**M. Jacques MARIOT :** Hier de midi à quatorze heures, j'ai rencontré toutes les associations de commerçants de la Ville de Besançon qui ont bien voulu répondre à mon invitation, pour précisément répondre à quelques questions ou quelques inquiétudes comme vous voudrez. 95 % des associations présentes vont adhérer au projet et lundi soir à 20 heures dans cette salle, l'assemblée générale constitutive de l'Office de Commerce aura lieu avec des élections normales avec, comme on l'a dit, différents collèges, un collège des commerçants avec 5 commerçants, un collège des élus avec 5 élus et puis les deux chambres consulaires Chambre de Commerce et Chambre de Métiers et le Président du Conseil d'Administration sera élu lundi soir. Voilà, vous savez tout sur l'Office du Commerce.

**M. Pascal BONNET :** Dans le collège des commerçants, les représentants sont tout à fait reconnus par tous et l'équilibre entre les différents secteurs du commerce est tout à fait accepté ? L'équilibre que vous proposez est accepté par tout le monde dans l'harmonie et dans la joie du commerce bisontin ? C'est cela que j'entends ?

**M. LE MAIRE :** Ce sont les commerçants qui vont élire entre eux leurs représentants, ce n'est pas moi qui vais les désigner.

**M. Pascal BONNET :** Comme je vous rappelle que nous ne sommes pas dans l'Office, nous manquons d'informations et on entend que tout ne va pas aussi bien que vous le dites mais si vous êtes heureux, je suis content pour vous.

**M. LE MAIRE :** Je suis heureux que vous soyez ravi pour moi.

**M. Jean ROSSELOT :** On apporte notre crédit a priori pour tout ce qui est bon pour le développement du commerce mais je crains, c'est une crainte simplement, qu'on tombe toujours dans cette facilité qui consiste à créer un emploi. Je suis pour la création d'emploi évidemment, mais est-ce que c'est bien toujours la solution ? Il y a aussi les élus qui doivent être réactifs ; les élus sont organisés pour répondre aux besoins qui sont exprimés. Alors c'est bien, il faut des services qui ont une grande qualité mais est-ce toujours la bonne réponse que de créer un emploi, on l'a vu dans d'autres domaines, on le voit encore ici, est-ce qu'il n'y a pas un meilleur équilibre à trouver entre le travail des élus et le travail des services ?

**M. LE MAIRE :** Ça vous permet d'intervenir Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est déjà mieux que quand je ne peux pas intervenir.

**M. LE MAIRE :** Mais c'est très bien que vous interveniez, simplement vous savez très bien que...

**M. Jean ROSSELOT :** Je l'entends dire aussi donc on le signale, c'est ici un échange d'idées.

**M. LE MAIRE :** Je vais quand même vous dire que nous ne créons pas un emploi puisqu'il existe déjà et que l'animateur du commerce ne va pas faire que cela. C'est d'ailleurs quelqu'un qui connaît comme vous le savez bien le milieu du commerce. Simplement en un mot on a augmenté un peu sa rémunération parce que ses responsabilités vont augmenter. Quand on dit que les élus doivent être réactifs, il y a quand même quelque chose que je dois vous dire, c'est qu'il y a ici un élu qui est réactif, qui a

«la pêche», on ne peut quand même pas reprocher à Jacques MARIOT de ne pas être réactif, de ne pas «avoir la pêche». Élu chargé du commerce, il est perpétuellement sur le terrain, il fait très bien son travail et il y passe beaucoup de temps. Il est assisté de plusieurs collaborateurs, entre autres d'un animateur de commerce et je ne peux que publiquement le féliciter parce que c'est une opération qu'il va mener à bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 9 abstentions, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 avril 2005.*